



VILLE DE

Ramonville
Saint-Agne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 19 Juin 2014

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Nombre de votants : 33

Numéro
2014/JUIN/68

Point de l'ordre du jour
4

OBJET
**PLAN DE DÉPLACEMENT
D'ADMINISTRATION
ADHÉSION À
L'ASSOCIATION DEUX
PIEDS DEUX ROUES DANS
LE CADRE DU CHALLENGE
AYAV**

RAPPORTEUR
M. SCHANEN

Rendu exécutoire compte-tenu de :
La transmission en Préfecture le : 27/06/2014
L'affichage en mairie le : 27/06/2014
La notification le :

Le Maire
Christophe LUBAC

Le Jeudi 19 Juin 2014, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 13 Juin 2014, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, Mme Cl. GEORGELIN, M. G. ROZENKNOP, Mme M-P. DOSTE, Mme V. LETARD, M. J-B. CHEVALLIER, Mme P. MATON, M. A. CLEMENT, M. P-Y. SCHANEN, Mme M-P. GLEIZES, Mme M-A. SCANO, M. E. JAECK, M. J-L. PALÉVODY, M. J. DAHAN, Mlle D. NSIMBA LUMPUNI, Mme G. BAUX, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, M. P. BROT, Mme Ch. CHEVALLIER, M. Fr. ESCANDE, M. M. CHARLIER, M. H. AREVALO, Mme Ch. ARRIGHI, M. J-P. PERICAUD et Mme M. RICHARD.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

M. S. ROSTAN a donné procuration à Mme G. BAUX
M. A. CARRAL a donné procuration à Mme V. LETARD
Mme Cl. GRIET a donné procuration à Mme Cl. FAIVRE
Mme M. CABAU a donné procuration à M. P. BROT
M. N. MASSY a donné procuration à M. M. CHARLIER

Exposé des motifs

Monsieur SCHANEN rappelle que depuis 2013, la mairie de Ramonville participe au challenge AYAV dans le cadre de son Plan de Déplacement d'Administration.

Et si on essayait le vélo ? Telle est la proposition de l'opération « Allons-Y A Vélo » (AYAV). Le principe est simple : il s'agit de sortir sa bicyclette, et de l'utiliser pour ses déplacements locaux, entre domicile et lieu de travail, pour aller à l'école ou accompagner les enfants. Le but est de contribuer à une évolution des déplacements en agglomération, et d'inciter pour cela tous les habitants à essayer et privilégier un mode de transport propre, économique, pratique et convivial : le vélo !

Initiée en 2005 par l'Association Vélo, l'opération est une campagne d'incitation menée via un réseau de référents motivés. Des entités (écoles, administrations, commerces, associations, entreprises...) sont sollicitées pour relayer le message en interne ou vers leurs administrés. Certaines d'entre elles organisent des animations locales, d'autres profitent de l'occasion pour communiquer sur leur plan de déplacement ou inciter aux mode de déplacements alternatifs à la voiture individuelle.

Le principe du challenge est simple à mettre en œuvre :

L'entité choisit une journée phare qui lui convient dans la semaine. Le jour venu, un comptage des employés ou des élèves venus au travail à vélo est effectué. Il ne reste qu'à établir le ratio du nombre de cyclistes par rapport au nombre total de personnes présentes sur le site, l'école ou le collège, et à nous retourner le résultat. Les établissements sont classés en 4 catégories (moins de 100 employés, entre 100 et 500 ou plus de 500, écoles et collèges), avec un classement par catégorie, pour limiter les biais liés aux diversités d'organisation.

En 2013, la mairie a organisé une opération petit déjeuner contre vélo le vendredi 7 juin. Les échos-agents, répartis sur cinq sites (salle du Conseil, cafétéria de l'UEE, foyer des ateliers, salle de réunion de la restauration, accueil de la Médiathèque) ont offert le petit déjeuner aux agents venus en vélo ce jour là.

23 agents ont participé à l'opération. Pour cette première participation au challenge AYAV, avec 12,3% de participation, la mairie s'est située en 12^{ème} position au classement des structures de 100 à 500 employés. Un rendez-vous a été donné aux agents en 2014 avec l'objectif de se placer dans le top 5 avec au moins 20% de participation.

Or cette année, les organisateurs du challenge (du 19 mai au 6 juin), demandent à toutes les entités participantes de bien vouloir adhérer à l'association Deux Pieds Deux Roues (ex association vélo) et à la Maison du Vélo qui co-organisent AYAV 2014. L'adhésion à l'Association Vélo est proposée « afin d'aider l'association à agir auprès des pouvoirs publics pour l'amélioration des aménagements cyclables ». L'adhésion à l'Association Vélo permet automatiquement d'être adhérent à la Maison du Vélo.

Cette adhésion est recommandée mais pas obligatoire. Elle représente un coût de 30 €.

Décision

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur SCHANEN, et après en avoir délibéré **À L'UNANIMITÉ** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à adhérer à l'association *Deux Pieds Deux Roues* dans le cadre de sa participation au challenge AYAV.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures*

Le Maire
Christophe LUBAC